

n'ait pas jugé à propos de maintenir cet homme dans le service. C'est avec plaisir que je l'avais recommandé, car je le savais parfaitement compétent pour une position de confiance. Il a rempli la position avec honneur pour lui-même et satisfaction pour le public, et je crois que le gouvernement a grandement tort de se priver des services d'un fonctionnaire comme celui-là.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Je ne crois pas que l'on puisse dire que les fonctionnaires de la classe dont parle l'honorable député soient des fonctionnaires permanents. Ils sont engagés au mois, ils ne sont pas nommés par arrêtés du conseil, et il me semble que l'on ne saurait les ranger parmi les fonctionnaires permanents. J'admets avec l'honorable chef de l'opposition que l'on ne devrait pas se priver des services d'hommes d'expérience, mais j'ajouterais : à moins que l'on ne trouve d'aussi bons employés pour les remplacer. M. Mackenzie n'était employé que depuis un an, et il a été remplacé par un homme aussi compétent que lui.

Maintenant, quant au capitaine Macdonald, c'était un cas spécial. Je dois dire à mon honorable ami que je n'ai pas destitué le capitaine Macdonald. Voici ce qui est arrivé :

Le mécanicien en chef est allé à Halifax en janvier ou février et, après enquête, a découvert qu'il y avait deux hommes employés sur le dragueur *Prince Edward* le capitaine Macdonald et le mécanicien. Il constata que deux hommes n'étaient pas nécessaires, et il donna alors instruction à M. McCormick de choisir entre les deux, et ce dernier choisit le mécanicien, parce qu'il fallait faire des réparations aux chaudières. Je dois dire que, bien qu'il ne fût pas autorisé, il destitua le capitaine Macdonald, en agissant pour le mieux. Quand est venu le temps d'engager un autre homme, j'ai choisi le capitaine Larkin. Je suis heureux de dire qu'il n'y a eu aucune plainte contre le capitaine Macdonald, mais que c'était un bon officier.

M. MACDODALD (King, I.P.-E.) : Je dois dire à ce sujet qu'avant le changement, j'ai cru comprendre que c'était chose entendue avec les amis de l'honorable ministre, là-bas, que le capitaine Macdonald devait rester capitaine du dragueur ; mais il y avait deux hommes du comté d'où vient le capitaine Macdonald—je ne parle que de ce qui m'a été dit—deux de mes anciens adversaires qui exercèrent une pression sur le gouvernement, et l'on réussit à faire destituer le capitaine Macdonald. J'espère que l'honorable ministre a trouvé, dans son successeur, un homme aussi compétent. La principale recommandation de celui qui a pris sa place, est, je crois, qu'il était le requérant dans le procès d'élection de M. Hackett.

Chemins et ponts—Pont sur la Saskatchewan,
à Edmonton, T.N.-O.....\$50,000

M. OLIVER : Je demanderai à l'honorable ministre si l'on a l'intention de dépenser cette somme durant la présente saison ?

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Le gouvernement est à étudier sérieusement la question. J'ai reçu, il n'y a pas longtemps, un chèque de \$25,000, de la ville d'Edmonton, et j'ai, plus tard, par l'entremise de la Banque de Montréal, reçu la balance de la somme souscrite pour la cons-
M. MACDONALD (I.P.-E.)

truction de ce pont. C'est tout ce que je puis dire dans le moment.

M. CLARKE : Doit-on demander des soumissions pour la construction de ces travaux ?

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Oui, sans doute. Si nous entreprenons les travaux il sera certainement demandé des soumissions.

Lignes télégraphiques, Colombie-Anglaise—Pour une ligne alternative reliant Cap-Beale et Carmanah à Victoria en prolongeant la ligne de la Crique-aux-Français—Ligne Alberni, dans une direction sud jusqu'aux côtes sud-ouest de l'île Vancouver..... \$4,600

M. McINNIS : Quand le ministre a-t-il l'intention de commencer ces travaux ?

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Nous croyons pouvoir les commencer dans un mois.

M. MARTIN : Je désire signaler à l'attention du ministre des Travaux publics la position dans laquelle se trouve l'île du Prince-Edouard sous le rapport des communications télégraphiques. Il n'est pas d'endroit en Canada qui ait autant à souffrir, sous ce rapport, que l'île du Prince-Edouard. En vertu des conditions de l'union, le gouvernement fédéral se chargea de maintenir un service télégraphique entre l'île du Prince-Edouard et la terre ferme, et l'on croyait pouvoir avoir un aussi bon service que partout ailleurs dans le pays. Or, le fait est qu'un télégramme de l'île du Prince-Edouard à l'autre côté du détroit de Northumberland, une distance de 9 milles seulement, coûte 50 cents, tandis que, pour une même distance, partout ailleurs au Canada, le coût n'est que de 25 cents. Je suis sûr que si l'honorable ministre des Travaux publics lit à quelles conditions l'île du Prince-Edouard est entrée dans la confédération, il en viendra à la conclusion que le gouvernement devait établir entre l'île et la terre ferme un service télégraphique offrant les mêmes avantages que partout ailleurs au Canada.

Je sais que la compagnie a, dans ce service, un monopole, mais le ministre des Travaux publics devrait, je crois, faire un arrangement avec cette compagnie pour que les taux soient réduits entre l'île et la terre ferme.

Tout honorable député sait qu'un télégramme de la capitale à cette province coûte 25 ou 50 cents plus cher qu'à tout autre endroit du pays, sauf la Colombie-Anglaise, et cet état de choses ne devrait pas durer plus longtemps. Le gouvernement ayant pris la responsabilité de ce service, il devrait réclamer les taux ordinaires dans les autres parties du pays, et j'espère que le ministre des Travaux publics prendra des mesures pour que les taux soient réduits.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Si je ne me trompe pas, le gouvernement paye chaque année la somme de \$2,000 au gouvernement de l'île du Prince-Edouard.

M. MARTIN : Cela n'est pas payé au gouvernement local, mais à une compagnie appelée Compagnie de télégraphe anglo-américaine.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Le gouvernement paye, je crois, \$2,000 au gouver-